



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 2 septembre 2019**

Présidence : M. Blaise E. ROCHAT

**1. Appel : 76 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BIELER Eric, BUCHS Patrick, CATTIN André, COUVREU DE DECKERSBERG Pierre-Alain, DE PERROT Léon, FELIX Yves, FREI Maurice, KARLEN Dominique, LAZCANI Amparo, LEUZINGER Yves, LOPEZ-MARTINEZ Juan, MONGE Olivier, MONTECCHIO Chiara, NAEPLIN KARLEN Jacqueline, NICOLE Willy, SUKIENNIK-RACHOULIS Renata, VIOGET KARADAG Corinne, VUAGNIAUX Christine

Absents : AVDIU HALIMI Liridona, KARCHER Christian, PAREDES Xavier

**2. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019**

M. Claude FARINE, absent à la séance du mois de juin, s'est rendu compte que la déclaration signée par tous les partis concernant la bienséance entre les collègues n'avait pas été publiée dans le PV et il souhaite l'avoir.

M. le Président lui fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un document officiel, raison pour laquelle elle n'a pas été publiée, mais il en prend bonne note.

Aucune autre demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire d'autant que ce n'était pas si simple.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président ajoute les points suivants à l'ordre du jour :

- 9b Election à la commission de recours en matière de taxes et impôts
- 26b Postulat de M. Alexandre DEMETRIADES pour une animation de la Place des Marronniers en été
- 27b Interpellation de Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË intitulée « Quels relais à Nyon pour les victimes de violences familiales ? »
- 27c Interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES afin de réserver un espace à la déchèterie destiné au dépôt d'objets accessibles à tous
- 27d Interpellation de Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË intitulée « Assises financières 2019, quels réels efforts ont-ils été consentis ? »

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

**4. Communications du Bureau**

- M. le Président donne lecture des lettres de démission de Mme Stéphanie SAHLI, PLR, M. Thierry CAMPICHE, PLR et Mme Paola MOEHL PIGNATELLI, PLR.
- Il donne également lecture des lettres de démission de la COGES de M. Eric BIELER, PLR et M. Julien URFER, SOC.

- Le Bureau a élu Mme Caroline BORDIER, PLR et Mme Monique CHEVALLAY PIGUET, SOC, membres du Conseil. Ces décisions, affichées au pilier public, n'ayant fait l'objet d'aucun recours, elles pourront être assermentées au point 6 de l'ordre du jour.
- Le repas du Conseil est prévu pour le 16 mars 2020, date qui sera confirmée et dont les détails suivront.
- M. le Président rappelle que les rapports doivent arriver le mercredi midi avant la séance du Bureau. Il est dès lors prudent de les faire valider par la commission avant le week-end précédent ladite séance.
- Les 1<sup>ers</sup> nommés qui veulent changer la date de la première séance doivent passer par le.la Municipal.e. Il est donc judicieux que les groupes désignent un 1<sup>er</sup> nommé disponible à la date figurant sur le préavis.
- Une pétition demandant une limitation de vitesse à 30 km/h au chemin d'Eysins 12 à 18 a été transmise à la Municipalité comme objet de sa compétence.

## **5. Communications municipales**

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE signale que le règlement des arbres, amendé par le Conseil, a été remis à l'enquête publique et n'a suscité aucune remarque ou opposition. Il pourra entrer en vigueur prochainement.

Mme la Municipale répond également à Mme Edyta GRAF concernant la renaturation du rond-point avenue des Eules – route de Saint-Cergue et précise que le sous-sol est plein de canalisations. Il y a également des nécessités de rayon de braquage pour les camions et il est impossible d'élargir la pastille centrale. Il est prévu, dans une vision plus globale, un projet pour cette pastille, mais de la biodiversité à cet endroit n'est actuellement pas possible.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond encore M. Jean-Pierre VUILLE au sujet de la visibilité de la romanité de notre ville. Elle précise qu'il y aura une fête romaine les 21 et 22 septembre qui permettra de remettre la romanité au centre de notre identité. Un premier projet se trouvera à l'intérieur du musée qui sera aménagé avec des modules de réalités virtuelles, tels la basilique ou les thermes. Dans un développement ultérieur, sur les dix prochaines années, il est prévu de travailler sur l'amphithéâtre et toute la question de la signalétique des vestiges qui sont, pour beaucoup, sous terre et partout dans la ville. Noviodunum étant sous la ville actuelle, il y aura un développement à prévoir par une signalétique physique et virtuelle via les téléphones portables.

M. le Municipal Maurice GAY répond à M. Jacky COLOMB sur les voyages d'études. Il ne donne ici que la pratique du service de l'Urbanisme qui était précisément évoqué et non des autres services de la Ville, n'ayant pas connaissance de la manière dont ils s'organisent. Le service de l'Urbanisme organise des voyages d'études depuis 2003. Depuis 2005, cette pratique a été formalisée par la direction du service et un montant inscrit au budget de fonctionnement du service. Avec l'arrivée du nouveau chef de service en 2011, cette pratique a été reconduite, en accord avec la direction politique. Elle avait pour but, entre autres, dans un contexte de crise, de remercier les collaborateurs de leur engagement.

Ces voyages d'études se sont développés et ont pour objectifs de : visiter des projets développés par d'autres villes en s'appuyant sur des échanges d'expériences avec des acteurs de terrain qu'ils soient professionnels ou politiques ; participer à la formation des collaboratrices et collaborateurs du service sur différentes thématiques liées à l'urbanisme, la mobilité et l'aménagement du territoire ; développer l'esprit d'équipe du service, intégrer les nouveaux collaborateurs et renforcer la transversalité entre ses trois sections (permis de construire, plans d'affectation, planifications directrices). Le choix des villes se fait en fonction des projets nyonnais en cours. Le programme est établi en coordination étroite avec des partenaires locaux qui nous accompagnent, afin d'intégrer au mieux les questions et problématiques spécifiques traitées par le service de l'Urbanisme. Un rapport d'étude est

établi chaque année depuis 2011 et présente les enseignements tirés des différentes visites et échanges d'expériences.

La délégation du service est composée de 10 à 14 collaboratrices et collaborateurs et du ou de la Municipal/Municipale en charge de l'Urbanisme. Chacun y participe sur une base volontaire. Depuis 2011, les frais de voyage s'élèvent en moyenne à CH 3'400.- par année. Ils sont financés par le service de l'Urbanisme sur son compte « Indemnisation et remboursement de frais ». A savoir que le Municipal paye ses frais de transport et de logement. Sur les deux repas du soir, le Chef de Service en prend un à sa charge et le deuxième est payé par le Municipal.

Depuis 2011, les voyages d'études se déroulent sur trois jours entiers, dont un jour est pris sur un samedi ou un jour férié (Jeûne fédéral ou 1<sup>er</sup> mai). Ce jour est à la charge des collaborateurs. La Ville de Nyon s'est engagée depuis de nombreuses années pour des conditions de travail agréables et cordiales au sein des services ainsi qu'une politique de formation active. Ces visites sont l'occasion de rassembler l'ensemble des collaborateurs, non seulement pour un travail de formation, mais également pour des échanges communs entre eux en dehors du cadre strictement professionnel. Il peut, avec satisfaction, confirmer que ces activités permettent d'améliorer l'efficacité au sein du service avec un certain nombre de conséquences non négligeables, non seulement pour les collaboratrices et collaborateurs, mais aussi pour la Ville de Nyon, par le travail fourni dans le cadre des prestations d'urbanisme. C'est un retour direct sur les projets en cours ou futurs. Il profite de l'occasion qui lui est donnée de souligner un taux d'absentéisme quasiment nul qui peut aussi s'expliquer par ce genre d'activité rassembleuse au sein du Service. L'absence de mandat de conciliation ou de juriste pour régler d'éventuels conflits internes laisse aussi penser que ces voyages ont un effet très positif sur le comportement des employés et il ne peut qu'encourager cette pratique dans un but professionnel, de formation et de condition de travail des collaboratrices et collaborateurs de la Ville.

En conclusion, l'apport bénéfique apporté par ce genre de pratique est bien supérieur au coût d'investissement induit d'environ CHF 3'400.- et il ne peut que confirmer ces pratiques dans l'avenir. Il reste à la disposition de la Commission de gestion lors du prochain examen pour développer les différents points cités dans cette réponse.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à M. Jean-Pierre VUILLE au sujet d'une éventuelle nouvelle ligne de bus et des demandes de subventionnement. Elle précise qu'aucune aide financière extérieure n'a été oubliée. Il est à relever que la contribution du canton pour 2019 pour les lignes 801 et peut-être 805 devrait approcher le million de francs. La question de la baisse de fréquence hors heures de pointe a fait l'objet d'une étude par un mandataire spécialisé des transports publics nyonnais. Les demandes de Mme D. Uldry et M. Ph. Glasson ont également été étudiées avec l'aide de plusieurs mandataires. L'ensemble de ces études sera prochainement exposé à la Municipalité et feront l'objet d'un préavis communication dès validation de l'exécutif.

Mme la Municipale donne encore une information de Région de Nyon au sujet du réseau de vélos en libre-service. Publibike a été choisi pour être le partenaire pour le développement du réseau à l'échelle du district. L'adjudication de la concession à Publibike est effective depuis juillet 2018, suite à la décision du Tribunal Fédéral après plus de deux ans de déboires juridiques. Malheureusement, la Région rencontre des difficultés importantes dans la mise en œuvre de l'offre de Publibike conforme aux exigences minimales de l'appel d'offres en marchés publics. Publibike est une filiale du groupe Car Postal, lui-même propriété de la Poste. Depuis 2018, le groupe est confronté à d'importants problèmes financiers et de gouvernance relatés par la presse. Le management de la société a changé. Ils constatent aujourd'hui que la Région ne reçoit pas satisfaction quant aux conditions de mise en œuvre de la contractualisation de l'offre retenue. Cette situation, complètement indépendante de leur volonté, engendre un retard dans la poursuite des projets de collaboration avec l'entreprise. Le comité de direction de Région de Nyon échange avec Publibike pour obtenir la mise en œuvre de l'offre déposée. Ils espèrent, sans pouvoir le garantir, que ces discussions pourront se mener dans des délais raisonnables et dans des conditions telles que convenues et acceptées. Elle ne manquera pas de tenir le Conseil informé de la suite du dossier.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à Mme Géraldine LIMBORG au sujet de la future UAPE de la maison Gübler et de son nom. La Municipalité a déjà eu l'occasion de remercier les différents comités qui se sont succédé, ainsi que leurs équipes, à la tête de la Balle au Bond. Elle rappelle que c'est par eux que cette UAPE a été ouverte et permis d'accueillir de nouveaux enfants. Ils sont très reconnaissants et auront encore l'occasion de le leur dire. Elle précise que quand la demande a été faite, le nom avait déjà été retenu depuis longtemps, proposé d'ailleurs par l'actuelle directrice de La Balle au Bond et s'appellera La Maison. Il faut savoir qu'ils ont changé de nom car, non seulement la Balle au Bond occupera la maison Gübler, mais également l'UAPE de la promenade du Jura rattachée aux classes tartines et dans la même situation. Il était donc important que les parents et enfants puissent s'inscrire dans une nouvelle dynamique au même titre que les familles ayant fréquenté la Balle au Bond. La Municipalité a également proposé à la Balle au Bond de ne pas dissoudre l'association, mais cette dernière a préféré la dissolution qui est en train de se faire dans de bons termes. La collaboration a été excellente entre la direction de la Balle au Bond et les différents services du SELOC.

M. le Municipal Vincent HACKER signale que les tarifs d'électricité vont subir une hausse moyenne de 5%, ce qui représente pour un ménage moyen, une hausse de CHF 28.- par année, au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Après une baisse constante des tarifs entre 2009 et 2017, c'est la troisième année à présenter une hausse. Nos tarifs restent toutefois encore largement inférieurs à ceux de 2014 et 2015 et dans la moyenne basse du canton de Vaud. Cette augmentation est notamment due à un marché des énergies dont les prix sont à la hausse, directement liée au contexte géopolitique mondial, à la demande croissante pour les énergies vertes, ainsi qu'à la variation des taux de change. Pour rappel, depuis fin 2017, la totalité de l'électricité fournie par les SIN à l'ensemble de ses clients est une énergie de qualité hydraulique 100% renouvelable (env. 40% CH). L'autre cause de cette augmentation se trouve dans la variation des prix d'acheminements. En outre, les investissements consentis pour assurer la qualité, la stabilité et la sécurité de notre réseau y participent également. L'adaptation des tarifs est en outre liée à la volonté de la Municipalité de faire bénéficier directement les clients des variations des prix obtenus sur les marchés, qu'ils soient à la baisse ou à la hausse. Une communication détaillée sera adressée aux consommatrices/consommateurs, en temps utiles, en annexe à leurs factures.

M. le Municipal communique également la position des SINyon sur le rapport publié par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) concernant l'état et l'évolution des eaux souterraines en Suisse. La gestion et le contrôle de l'eau distribuée à Nyon sont conformes à la législation fédérale et cantonale relatives à l'exploitation des réseaux et à la distribution d'eau potable. L'entretien des installations et les contrôles de la qualité de l'eau sont effectués sur une base récurrente par le fontainier des SI Nyon. Le laboratoire cantonal procède à des analyses très régulières d'échantillons, ceci pour évaluer la présence ou la teneur en micro-organismes et la qualité chimique du point de vue des constituants majeurs et mineurs. Lors de fortes précipitations ou, comme actuellement, en cas de déficit hydrique, la surveillance est renforcée afin d'assurer une qualité optimale. Les analyses effectuées à ce jour démontrent que les micropolluants ne sont, pour le plus grand nombre, pas présents ou en quantités infimes. En tous les cas, très largement en-dessous des normes légales. Il en est notamment ainsi du chlorothalonil. Par ailleurs, les SIN précisent que les différents captages et nappes approvisionnant leur réseau ne sont pas situés dans des zones à risque. La qualité de l'eau distribuée à Nyon et dans les communes du réseau reste globalement irréprochable.

Ce qui lui permet de rebondir sur le sujet suivant, qui traite du phénomène de l'eau jaune ayant touché récemment la partie basse de la ville, ainsi qu'une partie de Prangins. Phénomène qui n'est en rien lié avec une quelconque pollution. En effet, ce phénomène est connu des distributeurs d'eau dans notre région et provient d'une réaction en chaîne sans danger, dont la cause relève des aléas météorologiques que nous subissons. Les eaux d'origine souterraines sont d'excellente qualité, mais sont assez dures en termes de minéralisation ; ceci a pour conséquence de créer une couche ferricalcique, particulièrement dans les immeubles équipés d'anciennes canalisations en acier. A contrario, l'eau du lac, qualifiée d'eau douce est à faible minéralisation et traitée par différentes étapes. Sa composition peut avoir un effet désincrustant. En temps normal, l'approvisionnement étant réparti à hauteur de 60/40, l'équilibre calcocarbonique est assuré. Toutefois, dans les périodes de sécheresse (déficit hydrique) comme celle que nous traversons, le mélange atteint des

proportions d'eau du lac particulièrement importantes (près de 80%) et, de fait, rompt l'équilibre précité, dissolvant ainsi le calcaire incrustant les canalisations. Ce phénomène, bien que désagréable par sa couleur, n'a aucune incidence sur les attributs de l'eau. Celle-ci est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires et reste potable. Plus d'informations à ce propos directement sur le site sinyon.ch.

## **6. Assermentations**

M. le Président procède à l'assermentation de Mmes Caroline BORDIER, PLR, et Monique CHEVALLAY PIGUET, SOC, et leur souhaite la bienvenue.

## **7. Elections à la COGES**

Afin de remplacer Mme Stéphanie SAHLI et M. Eric BIELER, PLR, M. Yves GAUTHIER-JACQUES présente les candidatures de Mmes Caroline BORDIER et Véronique BÜRKI.

Afin de remplacer M. Julien URFER, SOC, Mme Chloé BESSE présente la candidature de M. Ione RAMEL.

Ils sont élus à une large majorité et 2 abstentions.

## **8. Election à la COFIN**

Suite à la démission de M. Yvan RYTZ du Conseil, le groupe des Verts à un poste à pourvoir. M. Pierre WAHLEN signale que celui-ci sera remplacé ultérieurement.

## **9. Election à la CAU**

Afin de remplacer M. Thierry CAMPICHE, PLR, M. Yves GAUTHIER-JAQUES présente la candidature de M. Philippe GLASSON. Il est élu à l'unanimité.

## **9B Election à la commission de recours en matière de taxes et d'impôts**

Afin de remplacer M. Frédéric TSCHUY, SOC, Mme Chloé BESSE présente la candidature de M. Juan LOPEZ-MARTINEZ. Il est élu à l'unanimité.

## **10. Réponse à l'interpellation de M. Léon DE PERROT intitulée « Arrêt du Tribunal Fédéral du 7 décembre 2017 : et après ? » (point reporté de la séance du 24 juin 2019)**

M. Léon DE PERROT est excusé, mais il a fait savoir que la réponse lui convenait.

## **RAPPORTS DE COMMISSIONS**

### **11. Rapport de commission - Préavis N° 134/2018 Règlement communal interdisant les graffitis et tags sur les propriétés.**

Rapporteur : M. Sacha SOLDINI

La discussion générale est ouverte qui sera suivie de la discussion sur le règlement.

Pour M. Pierre WAHLEN, s'il en croit l'unanimité de la commission, ce règlement sera refusé par le Conseil. Si tel devait être le cas, il propose ou émet un vœu à la Municipalité : l'espace public est configuré par l'espace sur lequel on marche, mais également par les façades qui permettent de délimiter cet espace qui, d'une certaine manière, appartiennent à l'espace

public. Compte tenu du fait que la personne qui a été engagée semble sous-employée pour ce poste, il propose que cette personne nettoie ces graffitis sur des façades qui jouxtent directement l'espace public et qui participent, d'une certaine manière, à cet espace public. Il regrette que la commission n'ait pas été jusqu'au bout de son raisonnement. Il lui semble que c'est une conclusion logique que, lorsqu'un graffiti se trouve sur une façade jouxtant directement l'espace public, c'est à la ville de nettoyer, de la même manière qu'elle nettoie les ordures. Il souhaite que la Municipalité fasse ces nettoyages, étant donné qu'elle a le matériel et les EPT nécessaires.

M. Sacha SOLDINI lui répond que la commission s'est vue deux fois et qu'ils ont beaucoup discuté sur la manière de supprimer les tags. Ce n'est pas seulement le fait de sabler qui peut enlever des tags sur tous les styles de murs. Il existe d'autres procédés pour des murs avec de vieux enduits ou d'autres avec des pierres en molasse. Il existe également des décapages avec des produits chimiques. Chaque tag ou graffiti a des spécificités suivant où il est fait, ce qui peut engendrer un surcoût.

M. Christian PERRIN, en tant que victime de tags sur certains de ses bâtiments, a reçu une invitation de la commune à les enlever car ils incitaient à tagger. Il remarque que la commune n'enlève pas les siens. C'est peut-être au propriétaire de s'en charger, or, celui-ci est victime de citoyens qui abusent de certains murs. Il se demande si c'est bien à lui de le faire. Il pense que la commune doit prendre ceci en charge. Il trouve incroyable l'affaire de la Place des Marronniers.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES entend toutes les remarques et partage même la position de M. Wahlen. Malheureusement, le droit ne leur permet pas d'aller intervenir sur le domaine privé. S'il y a une altération de la façade, il y a toute la question de la responsabilité qui se pose. Juridiquement, c'est impossible sans un règlement. Ils ont rencontré les propriétaires à la Place des Marronniers à plusieurs reprises en leur proposant de les enlever, mais lorsque le propriétaire n'est pas d'accord, la ville ne peut pas agir. Aujourd'hui, renoncer au règlement proposé revient à renoncer à pouvoir agir sur le domaine privé et sur notre patrimoine. Parfois, celui-ci appartient à des propriétaires privés dont quelques photos sont projetées, telles les vieilles murailles ou la promenade du Jura. Ils n'ont aucun moyen de demander aux propriétaires de nettoyer ou d'aller nettoyer eux-mêmes. Comme expliqué à la commission, le principe de proportionnalité entre dans le cadre de ce règlement. Le but n'est pas de chasser le moindre tag sur le domaine public ou privé, mais le règlement permettrait d'agir dans les lieux où il y a un réel impact sur le domaine public. Ils ont aussi discuté de la solution lausannoise qui passe des contrats de prestations avec les propriétaires qui le veulent pour l'enlèvement des tags et elle signale que le retour est plutôt négatif. Quand un propriétaire ne veut pas enlever un tag, la ville de Lausanne n'a aucun moyen de faire en sorte que ce tag soit enlevé. Elle demande de faire confiance à la Municipalité, au principe de proportionnalité, mais demande de donner les moyens aux collaborateurs de pouvoir agir.

M. le Président ouvre la discussion sur le règlement.

M. Claude FARINE propose de voter l'entrée en matière afin d'éviter de discuter de tout le règlement qui sera probablement refusé.

M. Sacha SOLDINI demande de voter l'entrée en matière du règlement dans sa globalité.

Au vote, l'entrée en matière est refusée à l'unanimité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 57 non, 7 oui et 10 abstentions :

- de ne pas adopter le Règlement communal interdisant les graffitis et tags sur les propriétés.

**12. Rapports de commission (majorité/minorité) – Rapport-Préavis N° 149/2019**  
**Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Pierre Wahlen et Sacha Vuadens intitulé « Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux. »**

Rapporteurs : M. Robert JENEFSKY pour le rapport de majorité  
M. David SAUGY pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. John SANTANTONIOU signale que la Municipalité a bien expliqué, il y a douze mois, leur vision énergétique. M. le Syndic a mentionné vouloir suivre les consignes du canton et de la Confédération et même aller au-delà de ceci. Concernant la vision, celle-ci était assez bonne pour la majorité. Concernant les SIN, la situation financière est connue, et la Municipalité a dit qu'il s'agit d'une fonction commerciale, dont ils attendent un revenu net de CHF 3 millions environ. Pour la majorité, cette réponse fait sens. En particulier si l'on compte que l'on avait un déficit de CHF 3 millions il y a deux ans, CHF 6 millions l'année passée et annoncé à hauteur de CHF 15 millions cette année. Il appelle à appliquer le bon sens, ni plus ni moins.

M. Victor ALLAMAND fait remarquer que les SIN sont un bon apport à la caisse communale, avec plus ou moins de bonheur. Il y a quelques années, on a refusé de vendre des actions de Romande Energie car on attendait qu'elles montent. Il fait ce parallèle pour proposer d'envisager de vendre les SI si on veut profiter encore longtemps de ces rentrées qui vont globalement chaque année en diminuant. A cause de cela, il n'arrive ni à voter le rapport de majorité, ni celui de minorité car ils n'épuisent pas le sujet. D'autre part, il fait remarquer que le rapport de MM. Vuadens et Wahlen, de gauche, est soutenu par la droite et l'inverse. Il semble que l'on n'est pas en harmonie.

M. Sacha VUADENS souligne que le Conseil discute enfin de stratégie sur le sujet des SIN. Il n'a pas la même vision que M. Santantonio. Dans un contexte de libéralisation du marché de l'électricité, il est certain que les revenus vont baisser, dans une société qui vise en même temps la baisse de la consommation des individus, jusqu'à 54% selon le rapport-préavis. Il est étonnant que la vision proposée se résume à un catalogue d'objectifs qui ne relèvent pas vraiment de la stratégie. Il n'y a pas d'étude, ni sur la politique publique, ni d'étude de marché qui ne vienne étayer ce qui ressemble plutôt à un inventaire à la Prévert. On dit que le premier objectif est d'assurer une rentabilité. Or, on n'est pas en train de parler d'énergie, on veut assurer une rentabilité. Comme rappelé dans le rapport de majorité, si le Conseil accepte le rapport-préavis, cela signifie que l'on accepte que les SIN soient une entreprise commerciale ayant une activité économique qui doit être réglée de manière à assurer sa transparence et sa responsabilité sociale. Aujourd'hui, c'est cela qu'il faut choisir. Les postulants ne sont pas d'accord avec cette vision et n'ont pas vu de véritable réponse à leur postulat dans le rapport-préavis. Il enjoint le Conseil à suivre le rapport de minorité.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER signale que la COGES a redemandé aux SIN une stratégie. Finalement, elle pense qu'on ne prend pas en compte certaines perspectives. Pour paraphraser Nicolas Hulot, on est en train de choisir la fin du mois par rapport à la fin du monde. L'énergie est fondamentale. On doit avoir une stratégie d'autonomie de notre énergie. Le solaire est fondamental, chaque toit nyonnais devrait déjà avoir des panneaux photovoltaïques afin d'avoir un maximum d'autonomie. Il faut éviter de dépendre soit du pétrole de schistes des Saoudiens ou des Américains ou du gaz de Poutine. C'est bien de considérer les SIN comme vache à lait qui donne, mais ce n'est pas la stratégie que l'on doit avoir. Elle doit être de court, moyen et long terme. Elle votera pour le rapport de minorité et invite ses collègues à le faire également.

M. David SAUGY pense que les diverses interventions résument bien la situation. On n'a rien pour débattre car ce n'est pas exposé dans le rapport-préavis. Il demande juste que la Municipalité expose sa vision, qu'elle soit commerciale, de service public ou autre, pour pouvoir en débattre. Pour l'instant, il n'y a rien à débattre. Les CHF 3 millions par année sont une utopie à court terme si on n'a pas une stratégie ambitieuse comme dans une vraie entreprise.



M. Yves GAUTHIER-JAQUES rappelle qu'une entreprise comme les SIN doit se transformer et cette transformation passe inévitablement par des stratégies d'entreprises. On l'a entendu à plusieurs reprises et on est à nouveau en train de discuter de l'avenir des SI, on sait très bien que si l'on ne veut pas mettre en avant la volonté de ce Conseil de privatiser cette entreprise, il faudra continuer sur cette voie, à vouloir s'obstiner à maintenir cette entreprise sous le giron de la ville. En finalité, cela va apporter un déficit encore plus conséquent car l'entreprise ne pourra pas se développer d'une manière libre et réfléchie par rapport au marché qui évolue.

M. Pierre WAHLEN lui répond que l'objectif du postulat était justement de sortir cette question SA ou pas. La première question était de pouvoir débattre ici, de ce que le Conseil attend du rôle des Services Industriels, sans préjuger de la gouvernance qu'il faudrait mettre en place. On ne parle pas d'autonomisation ce soir, mais simplement quels sont les objectifs et priorités. La gouvernance viendra dans un deuxième temps. Lorsque la Municipalité écrit qu'elle veut une « rentabilité financière optimale de l'entreprise à court terme », il rappelle qu'une collectivité publique, lorsqu'elle investit, la première priorité n'est pas une rentabilité à court terme. Il demande de se rappeler tout ce que la Suisse a construit comme des barrages, pour lesquels on ne s'est pas préoccupé de rentabilité à court terme. On a investi des moyens colossaux pour un avenir dont on ne peut être que fiers et remercier ce qu'on fait nos aînés pour investir. Dire que les SI ont comme première priorité la rentabilité à court terme c'est d'une certaine manière couper tout l'élan qui ferait que les SI soient porteurs d'un avenir.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense que chacun en arrivant ce soir avait une idée précise sur ce qu'il allait voter. Il répond à M. Wahlen et lui signifie que ce n'est pas correct ce qu'il vient de dire. Le premier point, qui fâche et c'est un peu volontaire, est que la ville de Nyon attend des Services Industriels qu'ils assurent une rentabilité financière optimale d'une entreprise à court, moyen et long terme. C'est n'est pas juste de dire qu'ils ne visent que le court terme. Il est vrai qu'en mettant la rentabilité au centre du débat, c'est poser l'enjeu majeur. La question est de savoir si les SI sont une forme d'association à but idéal qui doit atteindre des objectifs très ambitieux en termes de transition énergétique et le résultat financier est peu important, voire même dérisoire (vision qu'il peut parfaitement respecter) ou si on fixe des règles claires, un cadre, pour que les SI soient une entreprise commerciale responsable socialement, au niveau de l'environnement et d'autres critères définis dans le rapport-préavis. Le véritable enjeu est là, raison pour laquelle il a insisté pour mettre ce point au début. Dans son esprit, on peut parfaitement être un entrepreneur, une entreprise parfaitement responsable. Responsable également par rapport à tous les enjeux énergétiques. Il existe des règles avec l'énergie 2050, règles assez ambitieuses, il y a un concept cantonal, il y a également une stratégie territoriale de la ville de Nyon. Il y a donc trois étages d'ambitions dans le domaine de l'énergie. Pour lui, on est parfaitement capables d'atteindre ces objectifs tout en maintenant une rentabilité correcte ou optimale, la meilleure possible, tout en respectant les collaborateurs, les clients et en essayant d'atteindre un certain nombre d'objectifs. Quand il entend que le but est que toute l'énergie soit produite à Nyon, c'est une douce illusion. On n'a pas de barrages, pas de montagnes, ce n'est juste pas raisonnable. Le photovoltaïque est aujourd'hui rentable, mais rien n'empêche les SI d'envisager d'étendre largement et d'être ambitieux dans ce domaine. Il a souhaité que le débat qui soit clairement posé, et autant le faire avec les enjeux qui sont bien exprimés. La Municipalité a choisi cette option pour ne pas s'achopper sur ce point qui est le véritable enjeu du débat. En fonction de ce qui sera décidé, cela ne sera pas le même business model, ni la même structure ou manière d'avancer. Si on n'avait pas de services industriels comme beaucoup de communes, on pourrait quand même être cité de l'énergie et décider d'avoir une politique énergétique. Rien n'empêche d'augmenter la taxe qui permettrait de favoriser les énergies renouvelables ou un certain nombre d'actions, indépendamment du fait qu'on ait ou pas des services industriels. Dans le cas précis, il s'agit d'une entreprise et pour lui, une entreprise doit dégager une certaine rentabilité. C'est sa vision d'une entreprise, mais elle peut aussi tenir compte de toutes les ambitions fixées par l'actionnaire ou le propriétaire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 37 oui, 31 non et 4 abstentions :

- de prendre acte du présent rapport-préavis, valant réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Pierre Wahlen et Sacha Vuadens « Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux ».

**13. Rapport de commission – Préavis N° 159/2019  
Mise à jour de Windows 10 – Demande d'un crédit de CHF 714'306.- TTC.**

Rapporteur : M. Bastien CLERC

La discussion est ouverte.

Selon M. Claude FARINE, « Hors de Microsoft et de ses suites logicielles, point de salut ! » C'est ainsi que l'on pourrait résumer le propos autour du préavis 159 et de l'achat de Windows 10 et d'Office 2019. C'est un constat incontournable, nous sommes totalement prisonniers d'une entreprise américaine qui a la haute main sur ce secteur. Même si, sur une année, les coûts du logiciel Windows ne représentent que 7% des dépenses annuelles, comme le dit la Municipalité dans le rapport-préavis 137 (2017), il ne faut pas se tromper : Microsoft reste le maître. Car, comme les fournisseurs de logiciels spécialisés ou métiers veulent se vendre, ils se présentent comme des extensions de Windows que presque tout le monde utilise. Microsoft, lui, développe discrètement sa stratégie à long terme, il investit par exemple dans les câbles sous-marins, il s'allie avec Google, comme le journal *Le Temps* le faisait remarquer dans son édition de samedi. Bientôt, on parlera de GAFAMI !

Pourquoi cette situation ? Les arguments sont de trois types : c'est trop cher de faire autrement, cela requerrait de former les utilisateurs en permanence, et les problèmes de compatibilité seraient nombreux. Alors il parle d'argent : en 2012, mais ce n'est indiqué nulle part, Nyon a dépensé CHF 1,3 millions pour migrer sur Windows 7 et l'on va voter à nouveau CHF 714'000.- pour répondre au diktat de Microsoft. Il serait curieux de savoir combien a été dépensé entre 2012 et 2017. En même temps, il ne pense pas que c'est en premier lieu une question d'argent. L'informatique, le numérique a pris une place énorme dans la bureautique et dans le monde actuel. Pourtant, être dépendant d'une entreprise privée n'est pas tenable, c'est une question d'éthique ! Il ne retient donc qu'une phrase-clé du rapport de la commission : elle déplore « le manque de vision à long terme de la Municipalité concernant une administration 2.0 qui doit se mettre en place. »

Les commissions qui se sont penchées sur les questions informatiques, à propos du postulat de M. Vuadens, sur la réponse de la Municipalité ou sur ce préavis, expriment toutes un même sentiment : malaise, doute, inquiétude. Il attend donc de la Municipalité qu'elle indique rapidement quelle recherche elle entend entreprendre, quel groupe de travail elle va mettre sur pied avec d'autres communes ou cantons (Neuchâtel, Genève), quelle direction elle va prendre pour atténuer cette dépendance. Pour un certain nombre de Conseillers, tous partis confondus, c'est une priorité.

Dernier point : nous parlerons bientôt nouveau site Internet. Il attend de voir le support informatique que la Municipalité proposera. C'est une occasion unique de travailler avec un logiciel libre, genre Typo 3 ou Drupal ou Wordpress, comme le font de très nombreuses communes en Suisse romande, et d'économiser des frais de licence, de gestion et de maintenance. Il attend M. le Municipal au contour.

M. Bernard UELTSCHI, en tant qu'employé du service, se récuse pour le vote.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 53 oui, 4 non et 11 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 714'306.- TTC pour mettre à jour le parc informatique ;
2. de prendre note que la Municipalité portera un montant supplémentaire de CHF 3'600.- aux budgets 2020 et suivants, sur le compte N° 190.3157.00 - *Entretien matériel et logiciel informatique*, du service Informatique et population ;
3. de porter un montant de CHF 714'306.- en augmentation du compte N° 9148.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 5 ans.

**14. Rapport de commission – – Préavis N° 165/2019  
Création d'un pôle média à Gland et nouvelles infrastructures de production pour Nyon  
– Région Télévision – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 50'000.-.**

Rapporteur : M. Ione RAMEL

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 69 oui et 3 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.- TTC pour financer l'acquisition de nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans. de prendre acte du rapport-préavis N° 157/2019 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « La plage de Nyon prend l'eau ! ».

**15. Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de Mme Chloé BESSE intitulée  
« Pour une meilleure conciliation entre travail et vie familiale. »**

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

La discussion est ouverte.

Mme Doris ULDRY rend attentifs les Conseillers sur un point qui pourrait créer des injustices entre jeunes mamans, il s'agit du congé allaitement. La plupart des mamans ont le désir d'allaiter leurs enfants le plus longtemps possible, mais la nature fait que certaines ne peuvent plus et doivent donner le biberon. Elle ne trouve pas très juste que ces mamans qui souhaiteraient allaiter, mais ne le peuvent pas, n'aient pas congé, contrairement à celles qui ont assez de lait pour allaiter et qui auraient quatre semaines de congé supplémentaires. Elle demande de trouver une solution juste pour toutes les jeunes mamans.

Mme Chloé BESSE aime bien donner des chiffres, surtout quand ceux-ci parlent d'égalité. Elle signale que selon l'Office fédéral des statistiques, en 2016, une femme gagnait en moyenne CHF 1'532.- de moins qu'un homme chaque mois dont 42,9% de ce montant est inexpliqué. L'égalité, c'est un salaire égal, mais elle passe aussi par des places d'accueil pour les enfants et par un congé parental ou paternité. La motion est une contrainte, il s'agissait de demander de manière sommative à la Municipalité d'instaurer, entre autres, un congé paternité. Cette dernière, par voie de consensus, s'est vu transformée en postulat. Aujourd'hui, Nyon n'a pas de congé paternité. La durée moyenne du congé parental dans les pays de l'OCDE s'élève à 54.4 semaines. Elle concède à transformer, non sans aigreur, ses présentes préoccupations par un postulat dont les demandes se verront probablement alignées sur le futur statut du personnel, mais c'est avec fermeté que le groupe socialiste soutiendra les demandes

exposées dans son dépôt qui ne sont que des mesurette au vu du chemin qu'il reste à faire vers la voie de l'égalité, que ce soit dans un postulat ou dans un quelconque futur statut. Pour répondre à Mme Uldry, elle pense qu'on ne nivelle jamais les acquis par le bas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 64 oui, 3 non et 5 abstentions :

1. de modifier la motion en postulat ;
2. de le renvoyer en Municipalité pour étude et rapport.

## **16. Propositions individuelles**

M. Gustave DUTRUY tient à féliciter Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES pour les bonnes explications données dans la revue « Vivre à Nyon » au sujet de la circulation. Depuis maintenant plusieurs années, la circulation à l'intérieur de la vieille ville de Nyon a été profondément modifiée avec l'introduction des zones de vitesse 20 et 30 km/h. En ce qui concerne la zone 30 km/h, et en particulier les rues St-Jean, Grand-Rue et route du Cordon, il estime que l'impact de ces mesures n'est souvent pas compris, ni respecté par les utilisateurs, que ce soit les automobilistes, les piétons ou les cyclistes. Il a pu personnellement constater à maintes reprises que la gente piétonne s' imagine trop souvent qu'elle a une priorité absolue dans les secteurs pré-cités. Or, la priorité est acquise aux automobilistes en zone 30, le contraire étant la règle en zone 20. Encore récemment, il a assisté à une violente altercation opposant un conducteur de voiture dans son droit à un groupe de piétons plutôt irascibles. Il demande à la Municipalité de remettre en service quelques passages piétons, en particulier du côté de la place du Château, de la place du Marché et de la route du Cordon, où par ailleurs, l'écriteau est toujours en bonne place.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES le remercie pour ses félicitations sur l'efficacité de la mise en place des zones 20 et 30. Elle rappelle les règles qui s'appliquent dans les zones 30 que les usagers ont tendance à oublier. La règle veut qu'il n'y ait pas de passages piétons sauf à proximité des écoles, hôpitaux et autres. Les passages piétons aujourd'hui en place sont suffisants. Ils travaillent également avec les parents pour mettre en place plus de pédibus. Si on remet des passages piétons, on ne sera plus en règle avec les normes dévolues à ces zones. Elle rappelle également que la priorité de droite s'applique, même si on voit régulièrement des personnes qui ne connaissent pas la règle. Le piéton a l'autorisation de traverser où il veut, mais n'est pas prioritaire, contrairement aux zones 20. Elle entend sa remarque car il n'y a jamais assez de prévention et d'information qui se fait.

M. Gustave DUTRUY intervient encore concernant l'antenne Swisscom sur le temple de Nyon. Il y a deux ans, ils ont installé deux antennes destinées à améliorer le réseau téléphonique dans le clocher et dans une tour du Château. Or, le réseau, meilleur au début, ne l'est plus aujourd'hui et laisse à désirer. Il demande si la Municipalité, par ses services appropriés, aurait la possibilité d'intervenir auprès de Swisscom afin de les informer de cet état de fait.

Enfin, concernant le chemin de traverse vers la ferme de Bois-Bougy, il signale que depuis peu, le service de police a installé deux écriteaux indiquant que cette route était interdite de passage, sauf aux véhicules et aux personnes se rendant à la ferme de Bois-Bougy, ceci conformément à la décision par notre Conseil. Or, il a constaté à de nombreuses reprises, en particulier le matin tôt et en fin d'après-midi, que beaucoup de conducteurs, pour la plupart munis de plaques minéralogiques 01 ou 74, mais pas que, ignoraient l'interdiction en question. En cette période de vaches maigres de nos finances, il pense que des contrôles effectués par la maréchaussée nyonnaise pourraient allégrement contribuer à améliorer ces dernières.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES le remercie pour la remarque et ne manquera pas d'informer le commandant de sa constatation afin d'envoyer des collaborateurs sur place.

M. Marco CARENZA revient sur le cortège du 1<sup>er</sup> août qui suit la cérémonie officielle. Il y a deux ans, sous sa présidence, il avait constaté que des passants pouvaient assez librement couper le cortège entre le porte-drapeau et les invités officiels, ce qui donnait un résultat d'ensemble assez décousu. Cette année, comme il le montre sur une photo, ce sont carrément les voitures qui se sont invitées dans le cortège à la rue de la Colombière. Au-delà du problème sécuritaire, il a l'impression que le cortège du 1<sup>er</sup> août est le parent pauvre de nos manifestations. Soit la ville, avec les sociétés et les associations locales, organise un beau cortège en bonne et due forme, soit on arrête de bloquer la route avec un cortège moyen et on fait descendre les personnes par les rues essentiellement piétonnes. Il préfère largement la première solution.

M. Jacky COLOMB pense que la Ville de Nyon ne défend pas ses intérêts de manière consistante et cède trop aisément dans les négociations avec en filigrane, comme une peur de perdre qui aboutit à une position de faiblesse. De manière récurrente, les Conseillers communaux ont dû accepter des situations où la Municipalité n'avait pas soutenu les positions fermes qu'elle aurait dû normalement assumer. Ils ont ainsi parfois accordé des crédits sans connaître tous les détails du dossier. Il rappelle l'achat de la parcelle Lude, achetée pour résoudre un problème, mais sans aucun lien avec la vraie valeur du bâtiment en très mauvais état et sans faire respecter des clauses élémentaires de la part du vendeur. Il y a la création de la police régionale qui nous coûte bien plus que promis et dont nous ne maîtrisons plus les budgets.

Il y a aujourd'hui plusieurs contentieux avec la commune de Prangins qui nous coûtent assez cher et restreignent notre capacité de développement. Par exemple la participation financière insuffisante à la construction du Pont de la Redoute. Il y a surtout l'échec programmé de la construction de la RDU, le revirement aussi soudain qu'imprévu de la commune de Prangins, son retrait de la Région de Nyon, son opposition à la construction d'une route d'intérêt primordial pour Nyon. Ils auront prochainement à prendre des décisions concernant des crédits en lien avec notre voisine et il invite à la plus grande rigueur en ce qui concerne les engagements de Nyon face à la commune de Prangins. Tout d'abord la ligne de bus 805 Nyon-Prangins, établie à la demande de la commune de Prangins. Initialement c'était à elle de la payer. Après plusieurs années d'exploitation, la commune voisine revient sur les accords au motif que le bus s'arrête également sur la commune de Nyon et que par conséquent nous devons en financer une partie. Il s'agit cependant de 5 arrêts qui, en plus du départ à la gare de Nyon, drainent les passagers en direction de Prangins et les redistribuent au retour, ceci donne toute sa valeur à son fonctionnement. Cette ligne est actuellement celle qui a la plus forte progression de fréquentation et ceci devrait prouver, si besoin était, son utilité pour les habitants du village. Notre Municipalité a décidé de faire droit à cette revendication et de baisser sa facture de CHF 400'000.-, le Conseil ne s'est pas prononcé sur ce sujet.

Prochamment la construction de la passerelle reliant la gare de Nyon au village de Prangins à hauteur du Pont de la Redoute sera mise en étude. Il apparaît d'ores et déjà que celle-ci sera presque exclusivement utilisée par des Pranginois ! Dans ce contexte, il se demande quelle va être la part de financement que la commune de Prangins sera d'accord d'assumer et si le principe de l'utilisateur payeur sera respecté. On peut légitimement se poser la question de la pertinence de construire, et surtout de financer, un objet qui n'est utile qu'à notre voisine.

Il devient d'actualité de rendre attentive la Municipalité, qu'à l'avenir il sera difficile au Conseil d'accepter qu'elle signe des accords aussi défavorables à nos intérêts financiers et que nous attendons qu'elle défende les finances communales avec en point de mire la meilleure économie possible. Cette déclaration a l'assentiment de ses collègues de parti et, il suppose, de bon nombre de membres de cette assemblée.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT estime que de dire que la Municipalité ne défend pas ses intérêts, est pousser le bouchon un peu loin, voire même de la caricature. Il connaît son avis par rapport à l'achat de la parcelle Lude, mais reste persuadé que le temps leur donnera raison et que dans quelques années, ils seront très contents de l'avoir achetée. Il rappelle qu'un loyer correct, qui couvre les investissements, est encaissé, même si quelques éléments manquaient au moment de l'acquisition. Concernant la police et son coût, c'est effectivement un sujet. Il faut savoir que la réforme policière a été une négociation avec les faitières de 309 communes et le Conseil d'Etat. Il est vrai qu'on s'est fait rouler, tordre dans cette affaire. Les

communes qui ont des polices communales ont été mal traitées. Nyon défend aussi bien que possible ses intérêts, mais nous sommes une commune parmi 309 dans le canton et il se trouve que, malgré les efforts, ils n'ont pas réussi à trouver un écho favorable. On a reçu deux points d'impôts et le canton en a repris 1.44, alors qu'ils comptaient sur les deux points. Il se réjouit toutefois que la sécurité ne soit plus un sujet dans notre ville, même si cela a un prix. La police de proximité fait très bien son travail.

En ce qui concerne Prangins, pour M. le Syndic, le sujet est un peu plus délicat, d'ailleurs, les guerres existent souvent quand on pense qu'on a une vision égocentrique et que tout ce qui est voisin est indu. Prangins est la commune avec laquelle Nyon a le plus d'interactions. Ils ont depuis quelques temps des divergences de vues entre les deux Municipalités. Il s'agit de leur décision unilatérale d'abandonner le projet de RDU, malgré des années de collaboration pour ce projet et des centaines de milliers de francs dépensés en études. Ils n'avaient rien à dire, la Municipalité de Prangins a la compétence et le droit de décider ceci, même s'ils peuvent le regretter, mais c'est ainsi. En ce qui concerne la ligne 805, un document est remis au Conseil communal. Ils ont essayé de défendre les intérêts de la commune, refusant de payer le montant pour 2019 mais en disant qu'ils étaient prêts à discuter pour 2020. Pour éviter une guerre civile entre Prangins et Nyon, ils ont accepté d'avoir recours à l'arbitrage du canton qui a fixé ce montant. Il ne voit pas ce qu'ils auraient pu faire d'autre pour défendre les intérêts des finances nyonnaises. Pour le pont de la Redoute, un préavis a été déposé de manière simultanée à Nyon et Prangins. Ce n'est pas un secret qu'il y a toujours quelqu'un qui pense que l'autre devrait payer plus. En l'occurrence, certains pensent que Nyon devrait payer plus, notamment du fait que la Providentia, devenue la Mobilière, avait versé un montant pour payer les équipements et une négociation a eu lieu avec Prangins pour un nouvel accord, car il s'agissait d'un point de discorde. Le Conseil est habilité à dire oui ou non au préavis du pont de la Redoute, mais le Conseil de Prangins également. Il faut trouver une solution qui soit satisfaisante pour les deux communes. Ils sont condamnés à s'entendre et trouver des solutions raisonnables. Il termine en disant que Nyon est le chef-lieu qui a un rôle important et on ne peut pas avoir une attitude arrogante avec les communes voisines. Nous devons faire preuve de respect avec elles, y compris quand ils estiment qu'elles prennent des décisions malheureuses.

M. Claude FARINE signale que depuis plusieurs mois, un moniteur d'auto-école parque son véhicule sur la place juste devant la Poste et il attend ses clients à cet endroit, ce qui lui fait une pub gratuite car sur sa voiture est indiqué le nom de son entreprise Smart L. Il souhaite savoir s'il a passé un contrat avec la police pour stationner à cet endroit. Il signale également que bon nombre de motos se garent sur la placette devant les bureaux de l'agence Concordia à la rue de la Morâche. Il souhaite savoir quelles mesures la police va prendre pour éviter le chaos qui règne actuellement.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES ne manquera également pas d'avertir les collaborateurs de Police Nyon Région, en tous les cas, aucun contrat n'a été passé avec cette personne. Concernant la remarque au sujet des motos, il ne s'agit pas de la première intervention à ce sujet, mais il y a un réel problème de manque de places pour les deux-roues motorisés au centre-ville. Ils essaient régulièrement d'en créer des nouvelles, mais l'espace public n'est pas extensible.

M. Pierre PATELLI revient sur le rapport N° 46 concernant la décharge Mollard-Pareillet. Il avait été décidé de construire un mur afin d'éviter que les eaux ne soient polluées. Un retour régulier de la qualité de ces eaux devait être fait et il souhaite savoir ce qu'il en est. De plus, il signale avoir été déçu à la lecture du postulat du PLR sur la violence domestique car il avait envoyé un mail le 25 mars avec les mêmes questions et n'a pas eu de réponse. Il est déçu de le voir apparaître dans le même parti que la personne à qui il s'était adressé.

Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË lui explique la démarche qui a mené à ce postulat. Le PLR a organisé le 14 juin un événement auquel la population nyonnaise a été conviée. Des panneaux avaient été installés sur lesquels la population pouvait indiquer les actions passées, présentes et futures qu'elle souhaitait pour l'égalité hommes-femmes. Il est ressorti de ces panneaux de grandes préoccupations liées aux violences familiales. Suite à une séance à laquelle aucun des municipaux n'a participé, est ressorti le postulat.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à M. Patelli qu'il ne s'était pas uniquement adressé à elle, mais également à Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ. Elles en ont discuté et décidé d'attendre le dépôt d'un postulat qui leur aurait donné l'opportunité de lui répondre, mais il n'est pas dans ses habitudes d'utiliser des choses qu'on lui envoie en privé pour les dispenser plus loin.

Mme Elise BUCKLE souhaite faire part de l'avancée de la commission interpartis pour le climat. Ce groupe compte désormais 22 élus de tous les partis politiques confondus et leur prochaine séance aura lieu le 29 octobre prochain. Tout le monde est le bienvenu. Pour le moment, ils fonctionnent sur la base d'une charte fondatrice qui rappelle notamment les objectifs de la résolution sur le climat votée au précédent Conseil. Le principe de fonctionnement est assez souple, ce qui favorise le dialogue et un esprit d'écoute positif, collaboratif et constructif. Ils ont plusieurs pistes d'actions pour la suite, notamment la vision pour la ville de Nyon à long terme et la neutralité carbone d'ici à 2050. Cela pose des questions d'urbanisme comme le plan lumière, ou plutôt plan obscurité pour la nuit, le plan solaire pour développer davantage le photovoltaïque à Nyon, l'efficacité énergétique des bâtiments et isolation, ce qui permettra d'économiser à la fois du carbone, de l'énergie et de l'argent, l'alimentation saine et durable, telle la consommation locale à base de protéines végétales plutôt qu'animale. Toutes les personnes intéressées peuvent les rejoindre le 29 octobre et elle invite les Conseillers entre-temps à signer les initiatives qui circulent au niveau fédéral et cantonal et rejoindre la mobilisation nationale qui aura lieu à Berne le 28 septembre à l'issue du sommet mondial pour le climat.

## **DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE**

### **17. *Préavis N° 166/2019 Arrêté d'imposition pour l'année 2020.***

La discussion est ouverte.

M. Michaël SAUERLAENDER fait remarquer que nos voisins diminuent leurs impôts pendant que Nyon n'est pas dans ce courant. En septembre 2018, l'Exécutif nyonnais annonçait une augmentation d'impôts que le Conseil communal avait courtoisement acceptée, mais que la population avait très largement balayée en mars 2019. A la suite de cela, ce sont tenues des assises financières et rien de plus n'a été fait pour nos finances. Des dossiers ont été mis au frigo, d'autres au congélateur, mais on ne travaille pas chez Findus à Nyon. Il en faut plus pour assainir une ville dont la situation est telle qu'elle est actuellement. Foin de créativité, foin de remise en question, on s'est résolu à redemander une augmentation d'impôt. C'est oublier qu'il ne s'agit que d'un pansement posé sur une jambe de bois, s'ajoutant à d'autres déjà posés en catastrophe au cours des dernières années. Or, pour résister dans ce monde, il faut trouver autre chose. Il n'est pas facile de sortir des sentiers battus quand on veut être le bon élève du canton. Il ne faut pas oublier qu'à Nyon, dès qu'une loi et son règlement d'application sort, on l'applique avant tout le monde, sourire aux lèvres. C'est à se demander si, finalement, il ne s'agit pas d'une campagne électorale que l'on prépare. Il n'y a rien de plus facile que de faire la liste de ce que le canton a demandé. Il n'y a aucun risque d'erreur possible, on a suivi au doigt et à l'œil les directives, on est dans le moule. Mais pas tout à fait, car à suivre chaque directive, on oublie l'essentiel : les caisses sont vides, la machine est grippée. Pour preuve, la valse de chefs de service dont il serait peut-être temps d'arrêter de foncer tête baissée et commencer à revoir notre copie. C'est pourquoi au vu des préavis qui arrivent, du gouffre financier qui s'ouvre devant nous, du peu de considération qui est fait de l'avis de la population en mars 2019, du troisième, voire quatrième référendum qui est lancé, il demande ce soir un audit global de la ville de Nyon. Ce n'est pas un simple coup de tête, ni un coup d'esbroufe à la rentrée, il s'agit de demander comment et par qui est gérée la ville, quelle vision, autre qu'électorale, a l'exécutif pour Nyon, où en sommes-nous dans nos changements murmurés, voire esquissés. Il se demande quand Nyon sera à nouveau inscrit sur la carte du canton pour autre chose que sa congélation et ses festivals.

M. Alexandre DEMETRIADES intervient pour qu'il ne soit pas dit qu'il n'y a qu'une vision des choses. On connaît la position de M. Sauerlaender qui s'est fortement engagé dans la

campagne du référendum, c'est son choix. Sur le fond, il n'est pas d'accord, car pressuriser le budget de la ville se fera au détriment des habitants. Au-delà de dire qu'on augmente les impôts ou que l'on applique la baisse supposée, la COFIN décidera, il lui semble que la situation est paradoxale. On a des membres du PLR qui se demandent s'ils vont à nouveau attaquer cet arrêté d'imposition en référendum et parallèlement, une Municipalité qui est majoritairement PLR, PIN et VL. Ils ont une plateforme, Nyon autrement, et il serait peut-être bien de commencer à avoir une certaine cohérence entre la majorité de la Municipalité et la majorité du Conseil, qu'ils essaient de se coordonner un peu. Cela éviterait, comme la dernière fois, un référendum, couru d'avance, qu'il allait être gagné. Ce sont les mêmes forces politiques qui proposent une augmentation et qui les attaquent en référendum. Peut-être que pour le fonctionnement de notre ville, il serait bien d'éviter ce genre de situations et d'avoir un peu plus de coordination, au-delà de l'enjeu gauche-droite, mais plutôt du fonctionnement institutionnel de notre ville. Il pense que l'on est dans une situation problématique.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**18. Préavis N° 167/2019**  
**Adoption du plan d'affectation « Champ-Colin - zone d'activités ».**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**19. Préavis N° 168/2019**  
**Extension du géoportail pour le district de Nyon : engagement d'un EPT à 80% entièrement financé par les cotisations des partenaires.**

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART pense que la commission devrait étudier s'il ne s'agit pas du rôle de la région. Un crédit sera peut-être voté, mais il y a également du personnel, une collaboration avec différentes communes et il pense que c'est typiquement une activité qui devrait aller à Nyon Région et qui n'a rien à faire au sein de la commune de Nyon.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**20. Rapport-préavis N° 169/2019**  
**Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulé « Pour l'avenir de l'Elastique citrique ».**

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD a déjà fait la remarque lors du dépôt du postulat, le répète ce jour, et le redira lors du dépôt du rapport de la commission, il est contre ce préavis. Qui que ce soit qui bénéficie de ce crédit supplémentaire, il y a une disparité par rapport aux autres sociétés qui bénéficient de subsides de la commune.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**21. Préavis N° 170/2019**  
**Règlement communal relatif aux conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide à la pierre et des logements à loyers abordables.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.



- 22. Préavis N° 171/2019**  
**Financement des activités scolaires obligatoires hors des bâtiments scolaires.**
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- 23. Préavis N° 172/2019**  
**Transport public – Ligne urbaine 10.805 - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 368'941.- HT au budget 2019 pour la participation de Nyon au financement de la ligne urbaine 10.805.**
- La discussion est ouverte.
- M. Yves GAUTHIER-JAQUES informe les Conseillers que la date de la commission va devoir changer, Mme la Municipale a déjà été informée.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- 24. Préavis N° 173/2019**  
**Crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> série au budget 2019 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 223'359.- au budget 2019, compensés à hauteur de CHF 199'359.-, soit un montant net de CHF 24'000.-.**
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- 25. Rapport-préavis N° 174/20109 Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Raymond Carrard intitulé «Peut-on encore entretenir une police régionale ? »**
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- 26. Motion de M. Jacques HANHART pour avancer avec la RDU.**
- La discussion est ouverte.
- M. Claude FARINE demande le renvoi de cette motion à une commission. Plus de 10 personnes soutiennent la proposition.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- 26B. Postulat de M. Alexandre DEMETRIADES pour une animation de la place des Marronniers en été.**
- M. Alexandre DEMETRIADES précise que des personnes féminines soutiennent également le postulat et demande le renvoi à une commission pour aborder les questions de voisinage, d'horaire d'utilisation, l'idée n'est pas de faire un forcing pour utiliser cette place sans se préoccuper des habitants.
- La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

**27. Interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « Pollution de l'Asse, qui, quoi, quand, comment : compte rendu d'un écocide ordinaire. »**

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES précise, en préambule, que l'incident qui a provoqué la perte de poissons dans l'Asse est fortement regrettable. La Municipalité comprend la réaction des personnes concernées. Une enquête a été ouverte dont le répondant est la direction générale de l'environnement. Les faits doivent être vérifiés par la justice, que la responsabilité de chacun soit établie. La procureure en charge du dossier a rendu le 23 avril 2019 une ordonnance de non-entrée en matière. La société des Petits pêcheurs en rivière a fait valoir son droit de recours auprès de la chambre de recours pénal. En l'état actuel, elle ne peut malheureusement pas répondre aux questions. Au moment où ils auront une décision de justice, elle tiendra le Conseil communal informé des intentions de la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND constate que l'on parle beaucoup des poissons, mais on ne parle pas des nageurs, car l'Asse finit à la petite plage à côté de la grande jetée où la Municipalité encourage la baignade. Il se demande ce que l'on a fait durant cette période de rejet au lac.

M. Pierre WAHLEN n'est pas satisfait par la réponse municipale. Il essaie de se placer d'un point de vue moral, et la réponse est strictement légale. On sait ce qu'il s'est passé, il s'agit d'un accident qui peut arriver et on doit assumer ses responsabilités. Il aurait trouvé normal et digne que la Municipalité prenne ses responsabilités et indemnise spontanément les pêcheurs. Il s'interroge pourquoi attendre une décision de la justice pour connaître les responsables. On les connaît, c'est la ville de Nyon. On assume nos responsabilités et on indemnise les pêcheurs comme ils devraient l'être depuis longtemps.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**27B. Interpellation de Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË intitulée « Quels relais à Nyon pour les victimes de violences familiales ? »**

La Municipalité répondra ultérieurement.

**27C. Interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES afin de réserver un espace à la déchetterie destiné aux dépôts d'objets accessibles à tous.**

La Municipalité répondra ultérieurement. M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que si les interpellations sont envoyées quelques jours plus tôt, ils ont peut-être une chance de répondre immédiatement.

**27D. Interpellation de Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË intitulée « Assises financières 2019 : quels réels efforts ont-ils été consentis ? »**

La Municipalité répondra ultérieurement. M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que les réponses à ces questions se trouveront dans le préavis du budget.

**28. Divers en rapport avec la séance.**

M. Pierre WAHLEN revient sur le vote du rapport-préavis N° 149. La Municipalité espérait un large consensus du Conseil, elle souhaitait un positionnement défini et sans équivoque. Or,

37 personnes ont voté le rapport-préavis de la Municipalité soit une très courte majorité. Il formule le vœu que la Municipalité entende la minorité qui est presque aussi forte que la majorité.

M. David SAUGY revient sur le nouveau nom de la Balle au bond et souhaite savoir si la Municipalité a pris la mesure de ce qui allait se passer dans la tête d'un enfant lorsque sa maman lui dira « Ce soir tu rentres à la maison ».

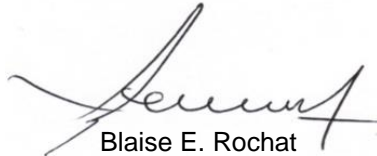
M. Sacha SOLDINI rebondit sur l'interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES qu'il soutient pleinement. Un espace de recyclage aurait tout son sens d'autant plus que tout ce qui n'est pas broyé ne coûte rien pour l'évacuation. Il serait très opportun de s'inspirer de nos voisins pour mieux exploiter le potentiel social de ce lieu, car comme il a été dit, à Genolier on chine, à Gland on recycle et à Morges, il est même possible de récolter des signatures en cas de référendum.

Mme Béatrice ENGGIST demande à M. le Municipal Maurice GAY suite à sa réponse à M. Colomb au sujet des voyages d'études, si le montant de CHF 3'400.- articulé est par personne ou pour le voyage globalement. Il lui répond qu'il s'agit du montant pour l'ensemble des collaborateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h35.

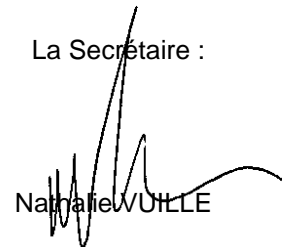
#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Blaise E. RoCHAT

La Secrétaire :



Nathalie WUILLE